



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2015-047

*** * ***

Objet :

**Hôtel de Laurès :
promesse de vente**

Délibération affichée le :

L'an deux mille quinze et le vingt trois juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Etaient présents :

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier — SOREL Joëlle – BLANES Michel – LEROY Annie – DEHAIL Francine – BIESSE Frédérique – VAILHE Bruno – FALZON Serge – LONGIN Thierry – BONNET Jean-louis - DEBEAUCHE Christine – DURAND Véronique - CABOCHE Chrystelle – PANTALEONE Alexandra – NADAL Olivier – MATEO Amélie — DEJEAN Anne Marie – GOMEZ René – CONTRERAS Sylvie – LECOMTE Olivier

Pouvoirs : CHRISTOL Marcel à SOTO Jean-François - LABEUR Martine à FALZON Serge - COLOMBIER François à SERVEL Olivier - SANCHEZ Marie-Hélène à CABOCHE Chrystelle - ADELAERE Sylvain à BLANES Michel - EDMOND-MARIETTE Gérard à CONTRERAS Sylvie - SUQUET Maguelonne à LECOMTE Olivier

Absent : POURTIER Jean Luc

Convocation du 17 juin 2015

Mme Amélie MATEO est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée la promesse de vente à conclure avec Messieurs Mathieu de Lauzun – Restaurateur – et Michel MAURIN – retraité Notaire.

Il est convenu, dans un premier temps de conclure un bail emphytéotique pendant la durée duquel Messieurs DE LAUZUN et MAURIN feront réaliser les travaux de réhabilitation du bâtiment et une promesse de vente acceptée par la présente.

Dans un second temps, une fois les travaux de réhabilitation amortis, le bâtiment sera cédé par la commune de Gignac à Messieurs DE LAUZUN et MAURIN.

La promesse de vente est consentie pour une durée de 30 ans et la vente, si elle se réalise, aura lieu moyennant le prix de 360 000 € indexé sur l'indicateur de coût de la construction des immeubles à usage d'habitation.

La promesse de vente précise, par ailleurs, les obligations de chacune des parties.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **28 voix POUR (unanimité)**

- **ACCEPTE** la promesse de vente à conclure avec Messieurs DE LAUZUN et MAURIN pour la cession de l'Hôtel de Laurès
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente promesse de vente et tous les documents afférents à cette opération

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean-François SOTO.